Un dispositif qui pousse les médecins à s'arrêter

Généraliste dans une commune du Val-d'Oise, Sylvie vient de liquider sa retraite, à 64 ans. Mais la médecin ne compte pas raccrocher son stéthoscope pour autant. Elle prévoit bien de continuer à travailler – certes un peu moins qu'avant – grâce au cumul emploi-retraite. Mais c'est la formule dans sa forme actuelle dont elle compte bien bénéficier. *« C'est précisément pour cette raison qu'il fallait que je liquide ma retraite avant l'entrée en vigueur des nouvelles règles au 1er janvier*, explique la généraliste. *Je voulais conserver la possibilité de cumuler sans restriction, sans avoir à attendre pour cela jusqu'à 67 ans. Je suis en forme, mais on ne sait jamais. »*

Sylvie est loin d'être la seule, parmi les médecins libéraux, à avoir pris ses précautions et liquidé sa retraite plus tôt que prévu. Angiologue à Villepreux, dans les Yvelines, Isabelle Noël, 62 ans, pensait continuer à travailler *« au moins jusqu'en 2030 »*. Elle s'arrêtera finalement en cette fin d'année. *« J'ai fait mes calculs*, explique-t-elle. *Il est bien plus intéressant pour moi de liquider ma retraite tout de suite et de continuer à travailler un peu en cumul que d'attendre mes 67 ans. »*

La réforme du cumul emploi-retraite adoptée l'année dernière instaure en effet, pour les personnes âgées de moins de 67 ans, un plafond de revenu d'activité à 7 000 euros par an. Au-delà, 50 % des sommes perçues sont déduites de la pension, ce qui réduit considérablement l'intérêt du dispositif. Quelque 15 000 médecins cumulent actuellement emploi et retraite, et restent assujettis aux anciennes règles. En 2023, leur revenu d'activité moyen atteignait 74 000 euros, bien au-delà du plafond de 7 000 euros.

Un décret paru le 2 novembre exonère certes, in extremis, certains médecins du dispositif. Cela concerne notamment ceux qui exercent dans *« les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins »*. Environ 40 % des médecins, estime la Caisse autonome de retraite des médecins libéraux en France (Carmf), devraient finalement être épargnés par la réforme.

Mais beaucoup d'entre eux n'avaient pas attendu novembre pour sortir leur calculatrice et tirer leurs conclusions. *« Ceux qui pouvaient liquider leur retraite avant la fin de l'année l'ont fait »*, confirme Christian Bourguelle, le directeur général de la Carmf. Au 1er octobre, la Carmf a recensé 1 800 départs à la retraite, contre 800 attendus. *« Sur l'ensemble de l'année, cela représente 20 % à 25 % de départs supplémentaires*, poursuit Christian Bourguelle. *Autant de médecins qui seraient partis en moyenne un an à un an et demi plus tard à la retraite. »* Les femmes sont particulièrement concernées, car elles disposent plus tôt que les hommes de leur retraite à taux plein, du fait des trimestres maternité acquis, et peuvent donc cumuler emploi et retraite plus précocement.

Il est probable qu'ils continueront à travailler – mais moins qu'avant. *« Statistiquement, les médecins actuellement en cumul emploi-retraite travaillent 25 % de moins qu'avant de liquider leur retraite*, souligne Franck Devulder, le président de la CSMF. *Nous sommes donc sur le point de perdre l'équivalent de 250 médecins à temps plein. Et on sait que les médecins qui atteignent aujourd'hui l'âge de la retraite travaillent plutôt davantage que les jeunes. »* Une fois sa retraite liquidée, Isabelle Noël troquera par exemple sa semaine de 50 heures contre des remplacements deux journées par semaine.

« Il faut 8 mois d'attente à mes patients pour obtenir un rendez-vous. Il ne s'agit pas d'offrir un passe-droit aux médecins. Seulement de faire en sorte que les Français puissent se soigner, en attendant l'arrivée prochaine de jeunes médecins en plus grand nombre »

Franck Devulder
Président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF)

La perte de ce temps médical n'est pas anodine dans un contexte où les médecins manquent à l'appel et où les patients ont souvent du mal à obtenir des rendez-vous. D'autant que cette tendance devrait s'accentuer : un tiers des médecins en exercice ont actuellement plus de 60 ans, et devraient partir à la retraite d'ici 5 à 7 ans. *« Il est donc absurde de dissuader les médecins d'exercer »*, estime Franck Devulder, lui-même gastro-entérologue.

Pour l'avenir, les syndicats de la profession jugent encore insuffisantes les exceptions consenties pour les déserts médicaux. *« Les habitations situées en face de mon cabinet sont en zone sous-dense, mais ce n'est pas mon cas »*, déplore Isabelle Noël. *« Moi-même qui travaille à Reims, je ne bénéficierai pas d'une exonération des nouvelles règles du cumul emploi-retraite lorsque j'aurai atteint la retraite à taux plein*, constate Franck Devulder. *Il faut pourtant 8 mois d'attente à mes patients pour obtenir un rendez-vous. Il ne s'agit pas d'offrir un passe-droit aux médecins. Seulement de faire en sorte que les Français puissent se soigner, en attendant l'arrivée prochaine de jeunes médecins en plus grand nombre. »* ■

M. B.